

Édito

Les idéologues aux manettes

Le propre des idéologues, c'est de se défendre d'en être. C'est de tenter la démonstration que toutes les mesures prises sont des mesures de bon sens, des solutions pragmatiques, partagées par toutes et tous. Alors que les effectifs explosent encore une fois à la rentrée, en collège et en lycée, l'interdiction du téléphone portable a été au centre de la communication ministérielle.

Lors de l'annonce du « plan pauvreté », le président Macron a promis une obligation de formation de la jeunesse portée à 18 ans. Mais, dans la logique de Parcoursup qui instaure la sélection à l'entrée de l'université et de la réforme du lycée qui construit un parcours d'inités, ce n'est pas par l'éducation que la jeunesse doit se former. Une fois de plus, l'apprentissage est désigné comme la voie de formation pour les 80 000 décrocheurs. Pas uniquement pour eux, car la création de 500 000 places d'apprentis est projetée. La nature idéologique des politiques mises en œuvre commence à se dessiner : une scolarité obligatoire pour tous les élèves à l'école et au collège, centrée sur les fondamentaux, des études supérieures, réservées à quelques uns, en construisant un continuum lycée-université.

Cette rupture du second degré aura des conséquences sur nos métiers, nos statuts et nos missions. Mais ce qui se prépare pour une grande partie de la jeunesse de notre pays est encore plus grave. Le contrat social français, dont un des piliers est l'élévation générale du niveau de formation et de qualification, explose. Les solidarités inter-générationnelles sont remises en cause par la retraite par points. La fonction publique, au service du pays, est menacée.

Dans ce contexte, il est de notre responsabilité de continuer d'exercer du mieux que nous pouvons nos missions au service de la jeunesse, quelles que soient les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Il est de notre responsabilité d'expliquer à nos collègues et aux parents d'élèves la nocivité des politiques à l'œuvre ou projetées.

Il est de notre responsabilité de continuer à renforcer notre syndicat, le SNES-FSU, et notre fédération, la FSU, en nous syndiquant, et en votant à l'occasion des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre.

Il est de notre responsabilité de nous mobiliser en participant à la journée d'action du 9 octobre et en popularisant la grève nationale dans toute l'Éducation le 12 novembre.

Alain Galan, co-secrétaire général du SNES-FSU académie de Nice

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

AUX S1



suppl. n°5 au NICE SNESS 249 de juillet 2018

SOMMAIRE

Nice, le 5 octobre 2018

P. 1 Editio

P. 2,3 E.N. grève le 12 novembre, élections professionnelles, permanences 2018-

2019, formation, élections au CA, stagiaires

P. 4 Non à la fusion des académies

Annexe 1 : élection au CA

Annexe 2 : permanences 2018-2019

Annexe 3 : affiche stages de formation syndicale

Annexe 4 : journée spéciale stagiaire

Élections professionnelles

29 novembre -
6 décembre 2018

**Bien se préparer
pour pouvoir voter !**

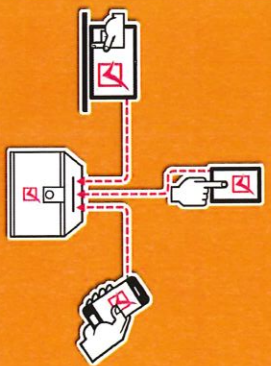
La procédure électronique se base sur l'envoi du matériel de vote (identifiant et mots de passe) exclusivement sur la messagerie académique (xx@ac-nice.fr).

Pour être en mesure de participer, il est impératif de maintenir, jusqu'à début décembre, votre boîte en état de recevoir les messages du rectorat :

- activez cette adresse ;
- videz régulièrement le contenu de la boîte ou redirigez-le automatiquement vers une autre adresse (à voir dans le menu de paramétrage) ;
- elle sature très vite, en quelques messages seulement !

06 29 novembre et 6 décembre 2018

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



**Pour voter, ta boîte académique...
Ouvre-la !**

Toutes les informations dans « comment voter » sur www.snes.fr
elections2018@education.fr

snes **syndicat national des enseignants**
FN **Fédération nationale**

2018 **Académie de Nice**

ÉDUCATION NATIONALE : GRÈVE LE 12 NOVEMBRE !

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse de l'intersyndicale Éducation appelant à la grève le 12 novembre. Une nouvelle intersyndicale se tiendra le 16 octobre. Le SNALC a déjà fait savoir à la FSU qu'il appellera à la grève le 12 novembre. Les autres organisations (FO, CGT, SUD) ont qu'elles attendraient le 9 octobre pour préciser leur position.

2 650 suppression de postes

C'est avec consternation et incompréhension que les organisations syndicales FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT ont découvert les annonces budgétaires pour l'année 2019 enterrant de fait la priorité à l'Éducation nationale.

Avec 2 650 postes d'enseignants et 400 de personnels administratifs supprimés, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée. Cela n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT dénoncent ces suppressions d'emplois dans un contexte d'augmentation démographique. La « priorité au primaire » ne peut pas se faire par un redéploiement de moyens.

Elles demandent au gouvernement de renoncer à ce projet.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT appellent les personnels de l'Éducation nationale à une journée de grève le 12 novembre prochain.

Elles appellent toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale à rejoindre cette action.

Les Lilias, 25 septembre 2018.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vous avez été destinataire d'une affiche par le biais du courrier de S1 n°2 qui a pour objectif de sensibiliser les collègues à l'utilisation de leur adresse mail académique (prenom.nom@ac-nice.fr). N'oubliez pas de l'apposer au panneau syndical. Elle peut y rester jusqu'au dernier jour des élections professionnelles, le 6 décembre.

Cette affiche peut être le prétexte de discussions avec les adhérents, les sympathisants et la profession dans son ensemble, sur la nécessaire utilisation de l'adresse mail académique dans le processus de vote. Nous attirons particulièrement l'attention des sections d'établissement sur la situation des collègues stagiaires, des titulaires entrant dans l'académie et des non titulaires (contractuels, aed, aesh) qui ne connaissent pas toujours l'existence de cette adresse mail.

Le dispositif complexe et contraignant mis en œuvre par le ministère en 2014 est reconduit. À partir du jeudi 11 octobre, par l'adresse www.education.gouv.fr/electionspro2018, il sera possible pour chaque électeur d'accéder à son "espace électeur". Pour cela, il devra utiliser son adresse mail académique et définir un mot de passe (à conserver et/ou à ne pas oublier).

À partir du lundi 5 novembre et jusqu'au mardi 13 novembre, les notices de vote seront distribuées contre émargement dans les établissements. La notice de vote contient l'identifiant et le mot de passe de l'électeur qui lui permette d'accéder à son "espace électeur". Pour les électeurs qui ne seront pas présents dans l'établissement entre le 5 et le 12 novembre (congé maladie, TZR rattaché en remplacement, non titulaire recruté tardivement), les notices de vote seront adressées par courrier aux intéressés à leur adresse personnelle.

PERMANENCES 2018-2019

Vous trouverez en annexe une affiche de nos permanences dans les différents locaux académiques ou départementaux pour l'année scolaire 2018-2019.

LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS

Vous trouverez en annexe le plan annuel de formation syndicale du SNEs-FSU Académie de Nice à afficher au panneau syndical.

Rappel :
un fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), ou un agent non-titulaire, en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

Pour participer à un stage de formation syndicale, il suffit de déposer auprès de son chef d'établissement, ou son chef de service, une demande de congé pour formation syndicale (selon le modèle ci-contre), un mois avant la date prévue du stage de formation syndicale.

Ils sont ouverts à toutes et à tous. Le SNEs-FSU Académie de Nice prend en charge les frais de déplacement et accorde une participation aux frais de repas pour les adhérent.e.s.

Parallèlement à cette demande de congé, les collègues doivent s'inscrire auprès du SNEs-FSU Académie de Nice par mel : s3nic@sn.es.edu ou par téléphone : 04-97-11-81-53.

Le SNEs-FSU n'adresse pas de convocations aux intéressés.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous trouverez en annexe une enquête sur les résultats des élections au CA à nous transmettre par mail : s3nic@sn.es.edu ou par courrier postal.

STAGIAIRES : JOURNÉE SPÉCIALE

Vous trouverez en document joint une annexe à dupliquer et à distribuer dans les casiers des collègues stagiaires de votre établissement. En cette période d'élections professionnelles (cf article p.2) il est important que ces collègues identifient le SNEs-FSU comme le syndicat majoritaire de la profession.

À VOS AGENDAS !

Retrouvez toutes les dates importantes de l'activité syndicale du SNEs-FSU sur votre agenda sur <https://nice.sn.es.edu/Agendas-de-l-année-2018-19.html>

Modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement un mois avant la date du stage au plus tard.

Nom et prénom - grade et fonction –
établissement

à Monsieur le Recteur de l'académie de
Nice,

sous-couvert de Monsieur l'inspecteur
d'académie des Alpes-Maritimes (du Var),
sous-couvert de Monsieur le Proviseur
(Principal) (Directeur) du lycée (collège)
(CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :
- de la loi n°84-16 du 11-01-84 (article 34
alinéa 7), portant statut général des
fonctionnaires*

- de la loi n°82-997 du 23-11-82 relative
aux agents non-titulaires de l'État *
définissant l'attribution des congés pour la
formation syndicale, avec maintien
intégral du salaire, j'ai l'honneur de
solliciter une autorisation d'absence le
_____ pour participer à un stage de
formation syndicale.

Ce stage est organisé par le secrétariat
académique du SNEs-FSU, sous l'égide
de l'IRHSES, organisme agréé, figurant
sur la liste des Centres dont les stages ou
sessions ouvrent droit aux congés pour la
formation syndicale (arrêté publié au J.O.
du 05-02-93).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur,
l'expression de mes salutations
respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature
* indiquer l'une ou l'autre référence selon
que vous êtes titulaire ou non.



NON A LA FUSION DES ACADÉMIES DE NICE ET AIX-MARSEILLE

Les signataires s'opposent à la fusion à marche forcée des académies de Nice et Aix-Marseille.

Ils réclament le maintien d'un véritable service public de proximité.

C'est pourquoi dans la perspective de l'amélioration du Service Public d'Éducation sur notre territoire, nous exigeons le maintien et l'amélioration du modèle académique actuel et demandons les créations de postes nécessaires.

Nous refusons :

- la fusion de nos deux académies ;
- les suppressions de postes, les mutations fonctionnelles ou géographiques imposées pour les personnels des rectorats et des DSDEN ;
- la perspective d'une réorganisation territoriale qui viserait à réduire le nombre de circonscriptions, de DSDEN et de sites rectoraux ;
- la nomination des DASEN sur plusieurs départements ;
- la régionalisation du recrutement et du mouvement, à terme, des enseignants du 1er et 2nd degré ;
- l'affaiblissement de l'offre éducative et du service public ;
- le contournement des instances du dialogue social et la mise en place de gestions de proximité.

SIGNEZ LA PÉTITION :

Non à la fusion des académies de Nice et d'Aix-Marseille !

EN VOUS RENDANT
SUR LE SITE
<https://pacaca.fsu.fr>

Compte-rendu de l'audience FSU PACA sur la fusion des académies

A la demande de la FSU PACA, le recteur de région, Bernard Beignier, a reçu une délégation de la FSU sur la réorganisation des services déconcentrés de l'Éducation nationale.

La FSU a tout d'abord rappelé son opposition à ce projet de fusion qui est aujourd'hui un véritable choix idéologique de ce gouvernement et dont la nécessité n'est absolument pas prouvée au moment où les régions perdent des compétences dans le champ de la formation. Mais ce projet est aussi rejeté par les personnels comme le montre le résultat de la votation auprès des personnels administratifs organisé par le SnaSub-Fsu sur le site de Nice ou les votes des élus de la FSU dans les conseils d'administration qui ont permis de bloquer les conventions de groupement de service qui sont les prémices de cette fusion.

Des certitudes

Le recteur de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a tout d'abord évoqué les certitudes concernant cette fusion :

- il y aura une académie par région et cela au 1er janvier 2020, et il propose que la nouvelle structure soit en ordre de marche dès la rentrée de 2019,
- il y aura un seul recteur avec la possibilité d'un vice-chancelier des universités.

Où mettre le rectorat de région ?

Pour lui la question n'est pas tranchée, il souhaite que les deux sites (Aix et Nice) demeurent et envisage donc une nouvelle académie avec deux pôles. Il pense à plusieurs projets : le rectorat de région à Aix avec un vice-chancelier des universités à Nice, le rectorat de région à Nice et un vice-chancelier des universités à Aix, ou un recteur en garde alternée se partageant entre les deux sites et donc avec un rectorat de région avec deux sites rectoraux.

Organisation des deux pôles

Il veut poursuivre la mise en synergie des services et veut travailler sur deux axes. Celui de la mutualisation pour certains services ou l'harmonisation des pratiques pour les services qui ne peuvent être fusionnés de par la nature de leurs missions (ex-DRH, DME), qui doivent restés implantées sur les deux sites. Le recteur a affirmé qu'il maintiendrait tous les sites départementaux et rectoraux et qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique ou fonctionnelle forcée.

Dans ce cadre il a développé sa vision des choses sur la gestion des moyens des lycées qui est très différente entre nos deux académies et sur le fonctionnement des corps d'inspection du second degré qui là aussi diffère sensiblement.

Par ailleurs, le recteur a affirmé que la fusion des académies ouvrirait une nouvelle vague de déconcentration de pouvoirs de la part du ministère, même si là également nous n'avons pas plus d'informations.

Nous l'avons questionné sur d'autres aspects en particulier sur la sanctuarisation des DSDEN, sur le rôle des DASEN, les perspectives pour la Formation Continue des Adultes et les évolutions potentielles pour les ESPE.

Sur tous ces sujets les réponses sont parfois plus floues où soumises à de prochaines évolutions des textes nationaux.

Chacune et chacun comprendra que les enjeux pour l'ensemble des personnels sont de taille.

La FSU appelle les personnels à s'opposer à cette fusion à marche forcée en signant et en faisant signer la pétition sur le site de la

FSU PACA (<https://pacaca.fsu.fr>).



Section académique de Nice

Permanences 2018-2019

**Du 29 novembre
au 6 décembre**
Je vote SNES-FSU aux CAP
Je vote FSU aux CT

Le SNES, pour agir ensemble

264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : **04-97-11-81-53** - Fax : 04-97-11-81-51 Mel : s3nic@snes.edu
Permanences tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

SECRETARIAT GÉNÉRAL	Fabienne Langoureux, Alain Galan, Jean-Pierre Laugier, Richard Ghis	Passer par le secrétariat
----------------------------	--	---------------------------

EMPLOI : emploi@nice.snes.edu		
Toutes questions individuelles ou collectives concernant les mutations, les affectations, les rémunérations, les traitements, les promotions, les carrières....		
Coordination : Jean-Pierre Laugier		
Agrégés	Julie Bagge, Alexandra Rongear	Vendredi
Certifiés	Nelly Guitard, Jean-Pierre Laugier, Abdel El Ouarrq, Bruno Deroch	Lundi, mercredi après-midi, Jeudi, vendredi
TZR	Antonio Molfese	Vendredi après-midi
PSVEN	Jean-Pierre Laugier	Mercredi après-midi
CPE	Anne Monnet (06), Brigitte Levy (83)	Les premiers et troisièmes jeudis du mois à Nice Tous les mercredis après-midi à Toulon
MA/Contractuels/Vacataires	Jean-Pierre Laugier	Nous contacter
AED, AVS, Assistants pédagogiques	Jean-Pierre Laugier	Nous contacter
Retraites	Christian Gavi	Nous contacter
Mutations	Jean-Pierre Laugier, Julie Bagge, Alexandra Rongear	Mercredi après-midi, Vendredi
Personnels en difficulté	Carine Drevet	Jeudi après-midi
Salaires, indemnités	Nelly Guitard, Muriel Le Rouzic, Alexandra Rongear	Jeudi après-midi et vendredi
Promotions et Hors-Classe des Certifiés	Abdel El Ouarrq, Serge Muller, Nelly Guitard	Lundi, mardi, vendredi
Professeurs Documentalistes	Vassilia Margarita	Mercredi matin, Jeudi
Action sociale	Frédéric Gauvrit	Mercredi, vendredi
Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	Jean-Pierre Laugier	Lundi matin
Reclassement	Didier Gode	Lundi matin, Jeudi

POLITIQUE SCOLAIRE		
Toutes questions liées à l'organisation du service public d'Éducation : formations, options....		
Coordination : Fabienne Langoureux		
Lycées	Fabienne Langoureux, Jean-Paul Clot	Mardi, jeudi après-midi, vendredi matin
Collèges	Didier Gaufer, Vassilia Margarita	Mardi, Jeudi
Région	Richard Ghis, Frédéric Gauvrit	Lundi matin, vendredi
Contenus, pratiques pédagogiques	Fabienne Langoureux, Vassilia Margarita	Mardi, jeudi après-midi, vendredi matin
Formation Continue des Adultes	Richard Ghis, Jean-Pierre Laugier	Lundi matin, mercredi après-midi

STAGIAIRES		
Coordination : Fabienne Langoureux		
Permanences au local du SNES-FSU à Nice	Fabienne Langoureux, Didier Gode	Lundi matin, jeudi
Permanences au local du SNES-FSU à Toulon	Geneviève Clerc	Vendredi de 16h à 19h0
DROITS ET LIBERTÉS : liber@nice.snes.edu	Julie Bagge	Vendredi
TRÉSorerIE, SYNDICALISATION : tresorerie@nice.snes.edu	Frédéric Gauvrit, Serge Muller	Lundi, mardi, mercredi et vendredi matin
QUESTIONS JURIDIQUES :	Antonio Molfese	Vendredi après-midi

Section départementale du Var

208, rue Emile Ollivier, 83000 Toulon – Tel/Fax : 04-94-92-36-77 ou le 09-60-49-34-36 - Mel : s2toulon@wanadoo.fr	Dominique Queyroulet, Maryvonne Guignonet, Benoît Casals, Geneviève Clerc, Bruno Combette, Marie-Anne Hory.	Lundi de 14h30 à 17h30, Mercredi de 13h à 17h30, Jeudi de 13h30 à 17h Vendredi de 16h à 19h
Toutes questions liées au fonctionnement des établissements : carte scolaire, constructions, relations dans l'établissement, problèmes divers...		

FSU à Draguignan, 8 rue Georges Cisson - Téléphone : 06 88 75 29 02 (Coline Rozerot) sur RDV

Section départementale des Alpes-Maritimes

264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : 04-97-11-81-52 - Fax : 04-97-11-81-51 - Mel : s2-06@nice.snes.edu	Jean-Paul Clot, Didier Gaufer, Vassilia Margarita, Carine Drevet, Julie Bagge	Lundi matin, mardi, jeudi, vendredi.
Toutes questions liées au fonctionnement des établissements : carte scolaire, constructions, relations dans l'établissement, problèmes divers...		

SNES-FSU

Élections au CA :

Résultats 2018-2019

Etablissement :

Ville :

Nombre d'inscrits sur la liste électorale :

Nombre de votants :

Nombre de votes exprimés :

Listes en présences (intitulés exacts)	Résultats obtenus en voix	Résultats obtenus en sièges	Evolution	
			En voix	En sièges

Problèmes rencontrés :

Candidats élus de la liste soutenue par la FSU			
Nom, Prénom	Catégorie	Syndicat	Adresse électronique

À renvoyer à la section académique du SNES-FSU, 264 Bld de la Madeleine, 06000 Nice par courrier ou par fax au 04-97-11-81-51 ou par mail s3nic@snes.edu

Stages syndicaux 2018-2019

Tous les stages seront encadrés par un responsable national

Ma carrière

- **Non titulaires** (Vendredi 16 novembre au Local à NICE)
- **Stagiaires** (Mercredi 21 novembre au lycée Calmette à NICE)
- **TZR** (Vendredi 23 Novembre au Lycée Renoir de CAGNES SUR MER)



Ma discipline

- **Langues vivantes** (Jeudi 7 mars au Lycée Apollinaire à NICE)
- **Professeurs documentalistes** (Date et lieu à confirmer)

Mon métier

- **Stage FSU : La souffrance au travail** (Vendredi 9 novembre au lycée Calmette de NICE)
- **Collège** (Jeudi 15 novembre au Collège Matisse de NICE)
- **Lycée** (Mardi 18 décembre au Lycée Massena de NICE)
- **La protection sociale** (jeudi 14 mars au local du SNES-FSU à NICE)
- **CPE** (Jeudi 21 mars au lycée du Val d'Argens au MUY)

Mon syndicat et ma fédération

- **Militer dans un établissement** (Mardi 16 octobre au lycée T. Maulnier à NICE dans le 06 et vendredi 23 novembre au lycée du Coudon, LA GARDE dans le 83)
- **Stage FSU : Combattre collectivement l'individualisme** (Jeudi 22 et vendredi 23 novembre au Domaine de Massacan, TOULON)
- **Préparer la rentrée** (Janvier au collège La Peyroua au MUY)

*Du 29 Novembre au 6 Décembre
Je vote SNES-FSU aux CAP
Je vote FSU aux CT*

